

DEPARTEMENT DE L'OISE



VILLE DE CLERMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**11. Demande de  
subvention 2026 - FIPD**

Séance ordinaire du 2 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Clermont légalement convoqué à 19 H 00, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire. La convocation a été adressée aux membres du Conseil Municipal par Lionel OLLIVIER Maire de la Commune de Clermont, le 26 janvier 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nombre de Conseillers  
Municipaux

- en exercice : 33
- Présents : 27
- Votants : 28

**Présents** : M. OLLIVIER, Mme BOVERY, M. BELLANGER, Mme GRANGE, M. DELCROIX, M. MINE, Mme CHANOINE, M. TANTOST, M. LAMBERT, M. PORTEMER, M. FAKALLAH, Mme MARINO, M. FORTANE, Mme KESWANI, Mme CALDERON, M DIZENGREMEL, Mme SICARD, M. CARPENTIER, Mme BOURDIN, M. DECAIX, Mme BARBIER-GUINARD, Mme BIASON, Mme PILLON, M PENEAU, Mme DESCHAMPS, M MANDAT, Mme VEGA.

**Absent ayant donné pouvoir** :

M. SOLIVA a donné pouvoir à Mme DESCHAMPS

Date de dépôt :

**0 2 FEV. 2026**

**Absents excusés** :

Date de publication  
ou notification :

Mme COLAS-FLEURY, Mme BOUTHORS, M CUSSENE, M GELEE

**0 4 FEV. 2026**

**Absents** : Mme BOUVIGNIES

**Secrétaire** : M TANTOST

La séance est ouverte à 19 H 00.

Considérant que la DGCL nous a indiqué, qu'il y ait ou non délégation du conseil municipal au maire pour présenter la demande de subvention (prévue au 26° de l'article L. 2122-22 du CGCT), celle-ci ne peut être présentée que lorsque l'opération et ses modalités de financement ont été préalablement approuvées par le conseil municipal.

Considérant que la ville de Clermont porte un programme d'investissements important pour sécuriser le cadre de vie.

En effet, la ville souhaite renforcer la vidéoprotection du territoire communal. Elle compte déployer 8 nouvelles caméras dès 2026 et recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour constituer un plan pluriannuel d'investissement destiné à répondre à cet objectif.

Au total, ce plan pluriannuel d'investissement est estimé à 160 000 € HT pour une première tranche de travaux évaluée à 55 000 € HT.

Considérant que la Ville souhaite solliciter le FIPD et le Conseil départemental au plus haut taux possible ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **DECIDE de valider** ce programme de vidéoprotection pour sécuriser le cadre de vie des habitants de Clermont,
- ▶ **DECIDE de solliciter** les subventions des différents partenaires au plus haut taux possible,
- ▶ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ainsi que le Premier Adjoint à signer tous les documents relatifs à ces acquisitions.

Pour copie conforme

Le Maire,

Lionel OLLIVIER

